

## PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 23/02/2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois février à dix-neuf heures à Vourles, le Conseil municipal de Vourles dûment convoqué le dix-sept février deux mille vingt-trois, s'est réuni en conseil municipal à la salle du conseil en mairie de Vourles, sous la présidence de Madame Catherine STARON, Maire.

**Étaient présents** : Catherine STARON, Thierry DILLENSEGER, Elyane CLOP, Ernest FRANCO, Pascale MILLOT ( dès la D2023-018), Dominique REGNIER, Pascale BONNIER, Jean Pierre COMBLET ( dès la D2023-017) Elisabeth CHENAU, Sébastien BLANC, Pascale TURMEL-LOTTEAU, Christophe CUOQ, Véronique PROT, Fabien DUMAS, Françoise ROUBIN, Jean Marie CARRE, Claire RENOUPREZ, Christophe PINEL, Adeline FILLOT, Serge MICHAUT, Anne-Marie ISSARTIAL, Philippe RISCH

**Absents** : Pascale MILLOT (de la D2023-016 à 2023-017), Jean Pierre COMBLET (D2023-016) , et Valérie CHANUT

**Pouvoirs** : Pascale MILLOT (pouvoir donné à Elyane CLOP), et Valérie CHANUT (pouvoir donné à Adeline FILLOT)

**Secrétaire de séance** : Françoise ROUBIN

Madame le Maire propose l'adoption du compte rendu de la séance du 26/01/2022. Adoption à l'unanimité.

Françoise ROUBIN est désignée secrétaire de séance.

### DECISIONS

**Décision n°2023-004 du 8/02/2023** portant autorisation de signature du contrat de mission de coordination de sécurité et de protection de la santé avec la société AGS prévention sise 2 rue du Peron à Oullins dans le cadre de la création de parking de la zone de loisirs pour un montant de 2000€HT soit 2400€TTC.

**Décision n°2023-005 du 8/02/2023** portant autorisation de signature et de notification du marché d'aménagement de parkings de la zone de loisirs de Vourles

- Pour le lot 1 – terrassement, VRD, Mobilier et signalisation - avec la société EUROVIA sise tour de Millery CS96939 à Vernaison pour un montant de 199 586.70€HT soit 239 504.04€TTC
- Pour le lot 2 – Espaces verts – avec la société Nouveau paysage sise 108 chemin de la fouilleuse à Saint Priest pour un montant de 49 945.80€HT soit 59 934.96€TTC

**Décision n°2023-006 du 14/02/2023** portant autorisation de signature du bail locatif avec le Conservatoire des espaces naturels sise 2 rue des Valières à Vourles pour un loyer annuel de 50000€ pour 6 ans et 7000€ de charges prévisionnelles par an pour une superficie occupée de 538m<sup>2</sup>.

**Décision n°2023-017 du 12/02/2023** portant tarification électrique pour le marché de Vourles à 29€ le forfait électrique par saison.

**Décision n°2023-008 du 14/02/2023** portant autorisation de signature des avenants dans le cadre du marché de réhabilitation thermique du groupe scolaire G Desargues comme suit

Lots	Désignation du lot	Titulaire	Avenant	Modifications induites par l'avenant
1	FACADES - ITE	THABUIS SA – 69530 BRIGNAIS	Avenant 2	Augmentation de montant 4620.90€HT soit 545.08€TTC
2	CHARPENTE - MURS OSSATURE BOIS	VAGANAY – 69360 SOLAIZE	Avenant 2	Modification de planning
3	MENUISERIES EXTERIEURES ACIER -ALU - OCCULTATIONS	PMDP – 69400 ARNAS	Avenant 3	Augmentation de montant 11844.61€HT soit 14213.53€TTC
4	PLATERIE - PEINTURE	EDP – 69200 VENISSIEUX	Avenant 4	Augmentation de montant 4625.65€HT soit 5550.78€TTC
5	CARRELAGES - FAIENCES	GENTY CARRELAGE ET MOSAIQUE – 69100 VILLEURBANNE	Avenant 2	Modification de planning
6	MENUISERIES INTERIEURES BOIS	COMPTOIR DES REVETEMENTS -69100 VILLEURBANNE	Avenant 3	Diminution de montant -3547.90€HT soit -4257.48€TTC
7	SOLS MINCES	STORIA – 69005 LYON	Avenant 1	Diminution de montant -4906.00€HT soit -5887.20€TTC
8	CVC - PLOMBERIE SANITAIRE	AGS ENERGIE – 69630 CHAPONOST	Avenant 5	Modification de planning
9	CFO - CFA	ECOL – 69510 MESSIMY	Avenant 4	Augmentation de montant 4421.50€HT soit 305.80€TTC

**Décision n°2023-009 du 15/02/2023** portant tarification des insertions publicitaires dans le vourlois comme suit

TARIFS PUBLICITAIRES	1 PARUTION	FORFAIT 3 PARUTIONS
<b>PAGES INTERIEURES</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 1/8 de page quadrichromie</li> <li>▪ 1/4 de page quadrichromie</li> <li>▪ 1/2 page quadrichromie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 80.00 €</li> <li>▪ 120.00 €</li> <li>▪ 170.00 €</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 190.00 €</li> <li>▪ 260.00 €</li> <li>▪ 450.00 €</li> </ul>
<b>2° ET 3° DE COUVERTURE</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 1/4 de page quadrichromie</li> <li>▪ 1/2 page quadrichromie</li> <li>▪ 1 page entière</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 180.00€</li> <li>▪ 250.00€</li> <li>▪ 300.00€</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 390.00 €</li> <li>▪ 680.00 €</li> <li>▪ 780.00€</li> </ul>

## DELIBERATIONS

### DELIBERATION N°2023-016 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - SOUTIEN DES POPULATIONS DE TURQUIE ET DE SYRIE TOUCHÉES PAR LES SÉISMES

Madame le Maire fait état d'un communiqué de l'AMF, Association des maires de France,

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur l'attribution exceptionnelle d'une subvention de 500€ ( cinq cent euros) au profit du FACECO « Turquie – Syrie », le fonds de concours du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Adoption à l'unanimité.

**DELIBERATION N° 2023-017: MARCHÉ DE VOURLES – ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR, DE LA CHARTE DU POLE ARTISANAL ET DE LA CHARTE DES PRODUCTEURS NON LABELISES**

Ernest Franco indique qu'il n'y a plus d'animations musicale sur le marché.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur les modifications du règlement intérieur et de signer l'ensemble des documents afférents.

Adoption à l'unanimité

**DELIBERATION N° 2023-018: CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF A LA PRESTATION DE GARDIENNAGE, SURVEILLANCE DE BÂTIMENTS ET DE MANIFESTATIONS - AUTORISATION DE SIGNATURE**

La Communauté de communes de la Vallée du Garon (CCVG) et les communes membres entendent poursuivre les pratiques de mutualisation entre collectivités en matière d'achat via la création de groupements de commande notamment.

Brignais et Vourles ont des besoins communs dans le domaine de la prestation de gardiennage, surveillance de bâtiments et de manifestations et souhaitent grouper leur achat et qu'il importe donc de définir les conditions d'organisation administrative, technique et financière de ce groupement et d'en fixer le terme.

Il est soumis à l'assemblée délibérante une convention ayant pour objet de constituer un groupement de commande dans le domaine de la prestation de gardiennage, surveillance de bâtiments et de manifestations. Les caractéristiques de la convention sont détaillées au sein du projet de convention joint en annexe du présent rapport. Les prestations demandées par la Ville de Brignais consistent principalement à assurer la surveillance diurne et nocturne des diverses manifestations organisées par la Ville.

Les prestations demandées par la commune de Vourles consistent principalement à assurer le gardiennage et la surveillance du marché aux fruits de la commune, ainsi que la surveillance de manifestations ponctuelles.

Adoption à l'unanimité.

**DELIBERATION N° 2023-019: DEMANDE DE SUBVENTION FONDS VERT**

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à solliciter une demande de subvention au titre du fonds vert et de signer l'ensemble des documents afférents.

Les projets qui seront présentés sont la rénovation énergétique de la salle des sports, le parking L Vernay et renouvellement des éclairages.

Adoption à l'unanimité.

## **QUESTIONS DIVERSES**

---

### **Point sur les projets en cours**

- CMOU du parking Louis Vernay - autorisation de signature
- La commission urbanisme du 09/03/2023 à 19h30 reprendra l'ensemble des projets de parkings (vernay, zone de loisirs et des questions annexes) et de travaux (rue de la Grande charrière)
- Bois des côtes

**Point sur le recensement** : Nous aurons connaissance de résultats définitifs en juin juillet 2023. Le recensement est clos.

**Jumelage** : les relations entre les deux communes reprennent pour fêter cette année les 20 ans du jumelage. A ce titre, deux rencontres sont prévues : pour le week end des 3 et 4 juin, une délégation de vourlois se rendra à Arqua et pour le week end des 7 et 8 octobre, une délégation d'Italiens vient à Vourles pour la Fête des Vourlois. Elisabeth Chenau indique qu'il faudra des bénévoles pour les accueillir sur ces événements.

**Relance du CME- CMJ** : une réunion sera prévue le 27/02/2023 pour relancer les actions à destination des jeunes de la commune.

Elyane Clop, Elisabeth Chenau, Pascale Millot, Christophe Cuoq, Dominique Régnier et Philippe Risch constituent cette commission.

### **Point sur la saison culturelle**

### **Point agenda et date de réunions de conseils municipaux**

<i>MERCREDI 5 AVRIL Ajouté</i>	<i>19h00 SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL</i>
<i>JEUDI 6 AVRIL Annulé</i>	<i>19h00 SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL</i>
JEUDI 25 MAI	19h00 SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL
<i>MERCREDI 5 JUILLET Ajouté</i>	<i>19h00 SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL</i>
<i>JEUDI 6 JUILLET Annulé</i>	<i>19h00 SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL</i>

JEUDI 14 SEPTEMBRE	19h00 SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 19 OCTOBRE	19h00 SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 7 DECEMBRE	19h00 SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

*L'ordre du jour est épuisé*

*Séance levée à 20h30*

*Le Maire*

*Catherine STARON*

*Le secrétaire*

*Françoise ROUBIN*